

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**portant règlementation de la circulation**

**Le Maire de la Commune de WITTERSHEIM,**

VU le Code de la Route, et notamment ses articles R.44 et R. 225 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-2 ;

L 2213-1, L 2213-2 et L 2541-1 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des départements et des Communes, notamment l'article 25 ;

Vu la demande de la société WICKER, 9 rue Principale 67 270 SCHAFFHOUSE, en date du 30 septembre 2025 agissant pour le compte de la SDEA, en vue de poursuivre les travaux d'assainissement rue Principale ;

**CONSIDERANT : la nature des travaux à réaliser,**

**CONSIDERANT : qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre certaines dispositions de circulation,**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La circulation rue Principale au niveau du numéro 5 sera alternée sur une longueur de 10 mètres du **1<sup>er</sup> octobre et jusqu'à la fin des travaux (durée estimée à 4 semaines soit jusqu'au 30 octobre 2025)**

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant au droit du chantier.

**Article 3 :** L'accès aux riverains sera maintenu de part et d'autre de la zone des travaux.

**Article 4 :** La vitesse sera limitée à 30km/h durant les travaux. L'entreprise prendra soin de mettre en place les panneaux « vitesse limitée à 30 km :h » à proximité des panneaux d'entrée de rue.

**Article 5 :** La signalisation de position au droit du chantier sera mise en place par la société WICKER.

**Article 6 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlement en vigueur.

**Article 7 :** Le Secrétaire Général de Mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Brigade Territoriale de Gendarmerie de Haguenau.
- CEA – Mme CLAVEL
- CAH service voirie – M SCHIESTEL
- SIS 67
- SDEA
- Société WICKER

**Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie de Wittersheim,**

Fait à Wittersheim le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Le Maire

Jean-Marc STEINMETZ

